

Certification

Création ou reprise d'une entreprise agricole

enregistrée au Répertoire spécifique, n° 5244, par décision du directeur général de France compétences du 14/09/2020, Codes NSF 210p, 210n et 210.

Chambres d'agriculture France,
vu le Procès-Verbal du jury, l'ensemble des obligations prévues pour la délivrance de la certification étant satisfait,
par décision du 04/10/2024 à Paris 8e Arrondissement (75008), délivre le certificat à :

M. Philippe WURTZ

né, le 29/12/2001 à Strasbourg (67000)

Fait à Paris, le 11/10/2024

Nathalie GALIRI
Responsable du service
Formation-Resolia



Le titulaire :